

Orientation

Travailler en toute sécurité dans le cadre de la transformation et de la production de denrées alimentaires

Mis à jour le 22 juillet 2020

Ce que vous devez faire

Hygiène : lavez-vous régulièrement les mains à l'eau et au savon pendant 20 secondes ou utilisez un désinfectant pour les mains. Toussez ou éternuez dans le creux de votre coude ou dans un mouchoir en papier, et non dans votre main.

Restez à la maison pendant 7 jours si vous avez une nouvelle toux continue, une température élevée et/ou si vous avez perdu votre odorat ou votre goût habituels. Organisez un test en vous rendant sur le site [NHS.UK](https://www.nhs.uk) ou appelez le NHS : 119 par téléphone si vous n'avez pas accès à Internet.

Restez à la maison pendant 14 jours si un membre de votre famille présente des symptômes ou si on vous conseille de le faire parce que vous avez été en contact avec une personne infectée.

Si vous avez été divisé en groupes ou cohortes au travail, veillez à maintenir ces groupes et à ne pas vous mélanger à d'autres groupes de travail.

Si vous vous rendez au travail en voiture ou en camionnette, ne voyagez qu'avec des personnes de votre ménage ou de votre cohorte de travail. Si cela n'est pas possible, prenez des mesures pour réduire le risque. Couvrez-vous le visage, ouvrez les fenêtres pendant le trajet et lavez-vous les mains lorsque vous vous rendez au travail. Si vous utilisez les transports publics, vous devez porter un masque facial.

N'oubliez pas de nettoyer régulièrement les surfaces qui sont souvent touchées, par exemple les poignées de porte, les robinets, les claviers et les distributeurs automatiques.

Parlez calmement au travail, lorsque c'est possible, et essayez d'éviter de crier, car cela crée un risque supplémentaire d'infection.

Dans les zones de production

Vous devriez :

- suivre les règles relatives à la distanciation sociale
- utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) lorsque celui-ci est fourni
- utiliser des écrans en perspex ou autres
- suivre le travail côte à côte ou dos à dos

Si vous n'êtes pas sûr de ces règles, demandez à votre employeur.

Autour du site, y compris les vestiaires, les zones fumeurs et autres espaces communs

Suivez les règles concernant :

- l'entrée et la sortie du site
- l'ouverture des fenêtres pour la ventilation
- l'utilisation de revêtements faciaux ou d'EPI
- l'utilisation des toilettes, des lavabos et des vestiaires
- le passage d'autres personnes dans les couloirs
- l'utilisation des ascenseurs
- le nombre de personnes autorisées à être dans la même pièce ou le même espace
- en suivant des itinéraires convenus autour du site en utilisant des marquages au sol

Si vous n'êtes pas sûr de ces règles, demandez à votre employeur.

